



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ,
en charge de la prévention
et de la protection sociale généralisée**

Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)

I – INFORMATION RELATIVE A L'ACHETEUR PUBLIC

1° *Catégorie* : La Polynésie française

2° *Nom et coordonnées de l'acheteur* : Direction de la santé, Rue du Commandant Destremau, BP 611 - 98713 Papeete, tél. : (+689) 40 46 61 00

3° *Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché* : Le Ministre de santé en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée et par délégation le Directeur de la santé.

II-OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

1° *Objet* : PRESTATION D'UN EDUCATEUR SPORTIF POUR LE CENTRE D'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES « TE FARE MATAHIAPO » ET L'HOPITAL DE TARAVAO

2° *Catégorie* : Marché de services

3° *Type* : Prestations d'éducateur sportif

4° *Lieux de réalisation ou de livraison des prestations* : Polynésie française

5° *Durée* : Le marché est conclu pour une durée initiale de onze (11) mois du 01 février 2024 au 31 décembre 2024. Il est tacitement reconductible deux (2) fois pour une durée de douze (12) mois.

6° *Variantes autorisées* : Non

7° *Marché réservé* : Non

La langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : FCFP.

III- FORME DU MARCHE

Le présent marché est un marché composite mono-attributaire défini en fonction du type de prestations :

- Pour les prestations annuelles, programmée selon une périodicité définie au CCTP (article 3.3), le marché est un marché simple, à prix global et forfaitaire. Le

prix est indiqué dans l'acte d'engagement du titulaire et dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, annexe de l'acte d'engagement

- Pour les prestations ponctuelles (séances supplémentaires, article 5 du CCTP), le marché est un marché à bons de commande au sens de l'article LP 221-4 du Code Polynésien des marchés publics (CPMP) avec un maximum annuel en valeur fixé à 600 000 FCPF HT. Les prix associés à ces prestations sont listés dans un Bordereau de Prix Unitaire (BPU) valant de DQE du titulaire, annexe financière de l'acte d'engagement. Ces prestations sont exécutées à la survenance du besoin par l'acheteur public par l'émission de bons de commande.

IV- ALLOTISSEMENT

Le marché n'est pas alloti.

V- TYPE DE PROCEDURE

Procédure adapté en application de l'article LP 321-1 du CPMP.

VI – CONDITIONS DE PARTICIPATION – PIECES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS

Se conformer au règlement de consultation.

VII – NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE

Sans objet.

VIII – CRITERES D'ATTRIBUTION

Les critères sont mentionnés dans le règlement de la consultation (RC) inclus dans le dossier de consultation des entreprises (DCE).

IX – DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET/OU DES OFFRES

Le Mercredi 17 janvier 2024 à 12 heures, heure de Papeete.

X – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : gestion.taravao.dsp@administration.gov.pf

XI – ADRESSES

Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : gestion.taravao.dsp@administration.gov.pf

Contenu du dossier de réponse : Défini dans le règlement de la consultation.

XII – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES ET/OU DES CANDIDATURES

Modalités : Voir le règlement de consultation

Adresse et modalités pour la remise des plis : HOPITAL DE TARAVAO - ROUTE DE LA MAIRIE DE TAIARAPU EST - BP 70 06 – 98719 – TARAVAO

XIII – DATE D’ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

Publication le Vendredi 29 décembre 2023

Publication sur les supports suivants :

[Site de la Direction de la santé](#)